



Pomy, le 8 septembre 2015

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2015 - 05

Demande d'un crédit de Fr. 4'500'000.- pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Suite au malheureux incendie du 3 décembre dernier, la municipalité a l'honneur de vous présenter le projet d'une nouvelle salle polyvalente à Pomy. La salle qui a brûlé en décembre dernier avait été construite en 1948 et 1949, inaugurée en 1949. Un agrandissement a vu le jour en 1977.

Un projet de réfection d'un montant de Fr. 2'400'000.- vous a été présenté le 23 novembre 2009. Ce projet accepté par le Conseil Général de l'époque ne fut jamais réalisé pour plusieurs raisons.

A l'analyse, il est rapidement apparu que les fondations n'étaient pas suffisantes pour supporter la nouvelle construction partielle prévue. Une nouvelle étude devait être faite à ce niveau.

Et le deuxième point certainement le plus important ; entre temps le village de Pomy s'est doté d'un nouveau collège et devait par conséquent prévoir la construction d'une salle de gym répondant aux normes scolaires.

Après l'incendie de notre grande salle, le problème de la nouvelle salle et de la salle de gym s'est posé avec une acuité brûlante. Entre le déplacement des enfants pour la gym, les besoins de nos sociétés villageoises, de la commune et des habitants de Pomy et des environs, nous nous devons de réagir promptement.

Nous avons contacté le bureau qui avait été choisi à l'époque par la municipalité suite au concours interne. Ce choix nous a permis de réaliser quelques économies au niveau des relevés et du diagnostic des besoins, ainsi que dans les premières études. De plus, le bureau Atlante est spécialisé dans la construction de collèges et salles de gym dans le canton.

Aujourd'hui, la municipalité a l'honneur de vous présenter un projet de nouvelle salle polyvalente pour la commune de Pomy. Ce projet permettra de répondre aux besoins des différents utilisateurs potentiels de cette salle. Il comprend une salle de gym type VD1 répondant aux normes scolaires et une salle de réception, une cuisine avec tous les locaux nécessaires à une utilisation rationnelle de l'ensemble. Vous retrouvez tous les détails dans le descriptif du bâtiment de ce préavis.

Plusieurs options se présentaient à la municipalité, soit construire une salle de réception à l'endroit de l'ancienne salle et une salle de gym à côté du nouveau collège. Cette option a rapidement été abandonnée pour des raisons de coûts et d'affectation du terrain à proximité du collège. En effet dans le cadre de la nouvelle LAT, ce terrain devait dans un premier temps changer d'affectation pour permettre la construction de la salle de gym et faire l'objet d'une compensation équivalente de terrain constructible remis en zone agricole. C'est une procédure longue et coûteuse, nous devons en plus acheter le terrain et trouver la compensation dans la commune. Alors qu'à l'endroit actuel, nous sommes propriétaires du terrain et il est zoné. De plus en termes d'image pour notre village et de commodité pour les utilisateurs, il nous paraît judicieux d'avoir ce bâtiment à l'entrée du village.

Pour compléter le projet, la municipalité vous propose également la construction d'un local commercial qui pourrait être utilisé de différentes manières par des exploitants potentiels. Soit comme magasin avec une partie de service postal comme c'est le cas dans différentes communes environnantes ou autres utilisations. Le local permet différentes utilisations, petit commerce, tea-room, garderie, etc. La réflexion de la municipalité est d'offrir à la population de Pomy un service qui malheureusement tend à disparaître de notre territoire. C'est vraiment dans l'objectif de répondre à l'ensemble des besoins de la communauté villageoise que ce projet est conçu.

Avec ce préavis, le but de la municipalité n'est pas de vous convaincre de l'utilité de ce projet, mais bien de créer un enthousiasme auprès de chacune et chacun d'entre vous pour ce projet de société villageoise qui marquera la vie de notre village et son image, pendant de nombreuses années.

1. Description du bâtiment

Le bâtiment projeté sera situé en lieu et place de l'ancienne grande salle de Pomy, rue de la Poste. Composé d'une grande salle polyvalente et sportive de type VD1, d'un foyer avec cuisine de production et locaux annexes, ce nouveau projet s'inscrit comme l'un des bâtiments majeurs de la commune.

Ce bâtiment rectangulaire est orienté parallèlement à la rue de la Poste, et cela dans le but de conserver l'alignement du front bâti existant tout le long de la rue. Le parking sera conservé en lieu et place de l'existant. Son niveau sera revu à la baisse afin d'offrir une plateforme complètement plane. L'accès à la grande salle se fera depuis le parking, diminuant ainsi les risques d'une entrée directement sur route telle qu'elle était auparavant. Deux entrées secondaires techniques se situeront à l'arrière du bâtiment donnant ainsi accès direct à la cuisine et aux loges de la scène.

Une annexe abritant une surface commerciale sera accolée à la grande salle, prolongeant ainsi le bâtiment en direction du centre du village.

D'une longueur totale de 44.00 mètres, sur 22.00 mètres de large, sur 2 niveaux, le bâtiment s'enterre de moitié, dans le but de respecter les directives en matière de construction scolaire sportive mais aussi d'obtenir une hauteur de bâtiment en corrélation avec le reste du quartier.

Sa conception est une structure bois pour toute la partie hors terre et béton armé pour les parties enterrées. Le parti architectural proposé se veut de conception contemporaine malgré une toiture 2 pans. Sobres et rationnelles, les façades en enduit minéral seront très épurées et articulées autour de grandes baies vitrées nécessaires aux pratiques sportives et festives de ce bâtiment.

La toiture sera quant à elle en ferblanterie et partiellement recouverte de panneaux photovoltaïques et thermiques, permettant ainsi de répondre en grande partie aux besoins énergétiques du bâtiment.

1.1 Salle polyvalente et sportive (VD1) – Sous-sol

Prévue pour accueillir les activités sportives dans le cadre scolaire, cette salle permettra d'accueillir toutes sortes de manifestations, qu'elles soient sportives (gymnastique, basket, volley...) ou festives de par la présence d'une scène entièrement équipée.

D'une surface de 288.00 m², l'aire d'évolution pourra accueillir jusqu'à 300 personnes assises que ce soit pour l'organisation d'un banquet ou d'une représentation des sociétés locales.

La scène d'une surface de 88.66 m² est entièrement équipée en termes d'éclairage, système audio et matériel technique nécessaires à la mise en place de décors. Une loge, avec rangements et sanitaires d'une surface de 75.88 m² vient compléter l'installation.

Le reste du sous-sol comprend les 2 vestiaires filles et garçons de 46.05 m² chacun, un vestiaire maître, un vestiaire PMR, 1 WC hommes et 1 WC femmes, un débit de boissons situé sous l'escalier, un local engins et un local technique.

Enfin, un ascenseur d'une capacité de 6 personnes dessert les deux niveaux du bâtiment. Il permet l'accessibilité PMR, mais aussi la distribution des repas entre la cuisine et la grande salle.

1.1 Salle de réception, cuisine et sanitaires – Rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée s'articule autour d'une circulation centrale surplombant la grande salle. Ce corridor est équipé de grands vitrages offrant une vue directe sur la grande salle et débouche sur la salle de réception. D'une capacité de 110 places assises, cette salle permet d'accueillir la majorité des manifestations. Elle est dotée d'une buvette équipée et d'une cuisine de production pouvant produire jusqu'à 250 repas par jour et plus encore en termes de cocktail et apéritif. Un rangement destiné à accueillir les tables et les chaises de la salle complète l'installation.

Deux groupes de WC/sanitaires hommes et femmes, 1 WC PMR et un vestiaire dans le hall d'entrée complètent le programme du rez-de-chaussée.

1.1 Local commercial – Rez-de-chaussée

Le local commercial de 81.98 m² est mitoyen à la grande salle. Les deux bâtiments sont totalement indépendants l'un de l'autre et ne possèdent pas de liaison intérieure. Un local sanitaire avec WC est prévu.

1.2 Aménagements extérieurs

Les aménagements autour du bâtiment sont entièrement revus. Le réaménagement du site permettra l'intégration de 29 places de stationnement, dont 2 places PMR, et de deux zones de livraison.

Un parvis, avec couvert d'entrée indépendant des zones de circulation, souligne et sécurise l'entrée du bâtiment.

Une terrasse extérieure donnant sur le verger en partie arrière du bâtiment sera mise à disposition de la salle de réception.

2. Descriptif technique du bâtiment

2.1 Travaux préparatoires

- Relevé et implantation par le géomètre.
- Protections et aménagements provisoires pour les travaux de construction en relation avec les constructions avoisinantes, routes, conduites industrielles et la végétation (plantes) durant la durée de la construction avec le repli de ceux-ci et travaux de remise en état si nécessaire.
- Raccordements provisoires électriques, eau et canalisations existantes pour la durée du chantier.
- Raccordements définitifs électriques, swisscom, eau potable, gaz, y compris toutes taxes de raccordement.

2.2 Terrassement

- Décapage de terre végétale et entreposage pour réutilisation selon projet. Évacuation de l'excédent y compris transport et taxes.
- Travaux de fouilles en pleine masse et fouilles en tranchées pour fondations et toutes canalisations y compris tous travaux accessoires tels que banquetages, étayages et protections des talus, marquages, stabilisations, etc...
- Mise en dépôt sur le site et/ou évacuation des matériaux excédentaires, y compris toutes taxes de décharges.
- Réalisation des réseaux de canalisation d'eaux usées et eaux claires sous radier et extérieurs selon plans y compris toutes sujétions comprenant notamment la coordination avec le cadastre concerné pour l'exécution de ce travail et le report des nouveaux tracés sur les plans.
- Béton maigre en fond de fouille.
- Remblayage des murs du sous-sol avec des matériaux d'excavation irréprochables appropriés ou avec des matériaux d'apport graveleux ou avec du tout-venant. Mise en place par couches compactées selon normes en vigueur.
- Mise en place en vrac de la terre végétale.

2.3 Echafaudages

- Tous les échafaudages nécessaires pour le gros œuvre et les aménagements, y compris entretien et location, selon les prescriptions de la SUVA et les directives des autorités.

2.4 Béton et béton armé

- Mise en œuvre d'une étanchéité soudée sur béton maigre, mise en œuvre d'une isolation sous-radier, épaisseur 18 à 22 cm.
- Exécution d'un radier général en béton armé, épaisseur 25 cm.
- Les murs extérieurs du sous-sol seront exécutés en béton armé, coffrage type II, épaisseur selon données de l'ingénieur civil.
- Les murs intérieurs du sous-sol seront exécutés en prémurs, épaisseur 20 cm.
- Les dalles seront exécutées en béton armé, épaisseur 22 à 26 cm ou selon directives de l'ingénieur civil.
- Escalier extérieur en béton armé, coulé en place, avec finition sablé antidérapant.
- Escalier intérieur en béton armé prêt à recevoir un revêtement en carrelage.

2.5 Charpente

- Réalisation de la charpente bois composée de fermes en bois lamellé-collé préalablement assemblées. Raccord ferme en pièces mécano soudées. Les poinçons et les entrails sont réalisés en métal afin d'alléger la structure. Pannes porteuses lamellées collées fixées entre fermes. Chevrons en bois massif ou contrecollé posé à devers, sous couverture en panneau type pavarooft, épaisseur 60 mm.
- Isolation entre chevrons de type Pavarooft, épaisseur 200 à 220 mm, laissée apparente.
- Réalisation des façades périphériques en panneaux sandwich bois préfabriqués.
- Ossature porteuse en solives contrecollées, contreventement en panneaux de particules vissés, isolation entre solives en laine minérale, épaisseur selon préavis thermique, barrière vapeur intérieure scotchée, fixations mécano soudées.

2.6 Fenêtres et portes fenêtres

- Fenêtres et portes-fenêtres selon plans de projet, en bois aluminium, finition intérieure en bois naturel lasuré d'usine et aluminium thermolaqué, RAL à choix du maître d'ouvrage.
- Vitrage conforme au préavis thermique lié au permis de construire.

2.7 Ferblanterie et couverture

- Ferblanterie pour chéneaux encastrés, descente EP, couvertine d'acrotère, habillage des fenêtres de toit, garniture de sortie en toiture et descente EP en cuivre.
- Dégorgeoirs de sécurité en bout de chéneaux encastrés.
- Sur lattage, fourniture et pose d'un voligeage, épaisseur 22 mm, prêt à recevoir couverture en cuivre à joint de bout.
- Couverture en cuivre à joint de bout, largeur des éléments selon calepinage ferblantier.

2.8 Parafoudre (paratonnerre)

- Mise en place d'une installation de protection contre la foudre totale comprenant les organes capteurs en toiture, les descentes et le bouclage de terre équipotentiel.

2.9 Isolation périphérique

- Système complet d'isolation périphérique crépis de façade.
- Couche isolante en panneaux rigides de polystyrène EPS fixés mécaniquement sur l'ossature bois ou le béton, enduit de fond avec treillis en fibre de verre, couche de fond et crépi synthétique, grain 1.5 mm frotté, teinté NCS clair.

2.10 Fermetures extérieures et intérieures, stores

- L'ensemble des ouvertures sur l'extérieur, à l'exception des portes donnant sur l'extérieur, sont équipées de stores en toile pour protection solaire, couleur selon choix du MO.
- Entraînement à moteur électrique.
- Un système de stores intérieurs en toile permet d'assombrir la totalité de la grande salle.

2.11 Installations électriques – Courant fort et courant faible

- Installations électriques de courant fort complètes pour le projet, comprenant notamment les distributions principales et secondaires, les tableaux électriques de bâtiments et secondaires par étage, les installations d'éclairage de secours, les mises à terre et liaisons équipotentielles, les installations de terminaison, tels que commutateurs, prises courant fort et faible, sonneries, éclairages de secours et de signalisation. Disposition et nombre de prises et interrupteurs correspondant au standard d'une grande salle. Emplacement des appareillages électriques selon choix de l'architecte.
- Fourniture de la lustrerie pour l'ensemble du bâtiment et aménagements extérieurs.
- Installations à courant faible.
- Installation d'éclairage de secours gérée par une armoire d'énergie dans le local technique.
- Installation conforme aux normes AEAI, équipement prévu pour reprendre toutes les lignes d'éclairage et de balisage du bâtiment global.
- Alimentation secourue pour les exutoires de fumée et commande à l'accès pompiers.
- Fourniture d'une installation de détection incendie partielle avec transmission d'alarme et tableau de rappel à l'accès pompiers.
- La sonnerie d'alarme doit être audible de tous les locaux ainsi que de l'extérieur.
- Fourniture d'un central téléphonique et des prestations nécessaires, y compris appareils.

2.12 Production et distribution de chaleur

- Chaudière à gaz à condensation d'une puissance de 50 kW, avec brûleur Low-Nox modulant, chambre de combustion en acier inox et tableau de commande intégré.
- Le chauffe-eau solaire en acier inoxydable sera dimensionné pour permettre de récupérer les 30 % d'énergie solaire.
- Les panneaux solaires seront placés en toiture du bâtiment et seront dimensionnés pour permettre de produire au minimum les 30 % d'énergie renouvelable nécessaires à la production d'eau chaude sanitaire.
- Secteur de chauffage de sol : 35/30 [°C], voire 30/25 [°C].
- La pompe de groupe à vitesse variable sera asservie aux besoins de chaleur.
- La température de départ du groupe sera régulée par une vanne à deux voies, asservie à la température extérieure.
- Tous les collecteurs-distributeurs ainsi que tous les serpentins seront munis d'organes d'équilibrage et d'arrêt.
- Les serpentins de chauffage de sol, seront de type « multicouche », anti-diffusion d'oxygène.

2.13 Installation de ventilation

- Le renouvellement d'air hygiénique de la salle de gymnastique, vestiaires et cuisine sera effectué par l'intermédiaire d'un monobloc de traitement d'air équipé en conséquence.
- L'air sera filtré et chauffé selon les besoins.
- Un récupérateur de chaleur rotatif permettra de minimiser la consommation d'énergie nécessaire au chauffage.
- La ventilation des blocs sanitaires sera effectuée par une ventilation simple flux de type turbinette.

2.13 Installations sanitaires

- Introduction de gaz dans le local technique au sous-sol, compris raccordement depuis le réseau public, compris coffret de détente dans le bâtiment et vanne de fermeture pour installations intérieures.
- Toute installation complète et équipements selon plan et schéma du projet.
- Eau chaude + froide dans tous les points de soutirage dans les groupes sanitaires + un poste d'eau dans tous les locaux de service-entretien (eau chaude et froide) avec bassin Romay et écoulement avec grille de sol.
- Appareils standards émaillés blanc, résistants à l'utilisation prévue, qualité Suisse ou équivalent pour appareils et accessoires.
- Lavabos de classe type Etat.
- Installation « défense incendie » complète selon directives AEAI.
- Fourniture de la robinetterie et raccordement de l'ensemble des équipements d'exploitation.

2.14 Agencements de cuisine

- Fourniture et montage des agencements de cuisine professionnels selon étude de la société CTEC.
Budget cuisine: Fr. 120'000.- HT.

2.15 Plâtrerie, peinture & revêtements muraux

- Cloisons et doublages intérieurs en cloisons sèches, hydrofugées pour les zones humides, ou cloisons sèches, épaisseur 10 cm.
- Enduit sur murs et sous dalles béton dans les appartements.
- Doublage périphérique des murs ossature bois, avec rail, épaisseur 50 mm, et double plaque de placo, épaisseur 12.5 cm
- Lissage plâtre sur béton selon localisation et choix de l'architecte.
- Revêtement de type scandatex peint sur toutes les parois du sous-sol, rez-de-chaussée et de l'étage hormis celles revêtues de carrelage.
- Peinture sur béton pour salle de gym et tous locaux annexes + locaux techniques au sous-sol.

2.16 Ouvrages métalliques

- Tous les éléments métalliques intérieurs seront réalisés avec un traitement de surface d'usine, comme thermolaquage ou traitement par pulvérisation.
- Tous les éléments métalliques extérieurs seront traités par zingage à chaud.
- Menuiserie intérieure métallique vitrée EI30 entre hall et salle de gym, couleur RAL à choix du maître d'ouvrage.

2.17 Menuiseries intérieures

- Toutes les huisseries de portes, peinture appliquée en place sur le chantier ou finies d'usine.
- Portes intérieures avec cadre, faux-cadre et embrasure, huisserie-cadre en tôle d'acier galvanisation électrolytique avec joint de dilatation, joints doubles en caoutchouc avec encadrement de trois côtés, seuil, huisserie thermolaquée d'usine.
- Vantail de porte lisse type mi-lourd, épaisseur environ 40 mm, âme en aggloméré tubulaire, alaises en bois dur.
- Surface de la porte stratifiée finie d'usine couleur à choix du fabricant.

2.18 Système de verrouillage

- Mise en passe de l'ensemble du bâtiment.

2.19 Chapes

- Chapes flottantes en ciment dans toutes surfaces des étages avec chauffage de sol intégré, isolation phonique (réduction du bruit de choc) en panneaux en laine de verre ISOVER PS 81, 80 kg/m³, Isolation thermique en polystyrène expansé PE, 30 kg/m³.

2.20 Revêtement de sol

- Revêtement de sol sportif pour salle de gym et loge y compris marquage au sol selon prescriptions cantonales.

2.21 Carrelage – faïences

- Carrelage de sol dans les sanitaires, douches, couloirs et salle de réception en grès Céram 30/30 cm ou 30/60 cm en fonction des affectations.
- Faïences contre les parois du sol au plafond dans les vestiaires et sanitaires.

2.22 Faux-plafonds

- Faux-plafonds acoustiques sous toiture et sous dalle, de type plaque de fibre minérale Armstrong 60/60 cm, avec rail métallique blanc thermolaqué.

2.23 Nettoyage du bâtiment

- Nettoyage périodique pendant la durée du chantier et avant livraison.

2.24 Mobilier et équipements

- Bancs et patères dans l'ensemble des vestiaires, selon directives scolaires cantonales.
- Equipements sportifs nécessaires à la pratique du sport en milieu scolaire, selon cahier des charges pour salle VD1.
- Equipements de scène et de salle pour l'organisation de manifestations et spectacles, selon étude d'un spécialiste.
- Tables et chaises pour l'ensemble des deux salles, incluant les chariots de rangement.

2.25 Aménagements extérieurs

- Réalisation des places en enrobé pour création des chemins d'accès et des places de stationnement.
- Réalisation d'une terrasse en dalles 50 x 50 cm en partie arrière du bâtiment.
- Remise en état des espaces verts en périphérie du bâtiment et du parking.

2.26 Honoraires tous mandataires

- Tous les honoraires nécessaires à la réalisation complète du présent projet y compris dossier de demande d'autorisation de construire sont inclus.

3. Coûts de construction

-Raccordements réseaux	56'100.-
-Démolition	0.-
-Terrassement	337'770.-
-Béton armé	585'000.-
-Maçonnerie	142'200.-
-Echafaudages	24'560.-
-Construction bois	299'560.-
-Façades	291'800.-
-Pose charpente	213'920.-
-Ferblanterie	176'240.-
-Isolation de façades	81'200.-
-couverture isolation	128'900.-
-Stores	59'000.-
-Electricité	315'000.-
-Protection contre la foudre	8'000.-
-Chauffage	135'400.-
-Ventilation	120'000.-
-Installations sanitaires	143'200.-
-Agencement de cuisine	120'000.-
-Ascenseur	45'000.-
-Porte garage	17'000.-
-Plâtrerie	50'220.-
-Serrurerie	24'750.-
-Menuiserie intérieure, cloisons	155'350.-
-Mobilier	341'500.-
-Mise en passe – signalétique	15'250.-
-Chapes	29'760.-
-Sols sans joints	72'150.-
-Moquettes et PVC	5'000.-
-Escalier int.	6'000.-
-Carrelage, faïences	139'150.-
-Faux plafonds – Parois acoustiques	113'610.-
-Peinture intérieure	53'200.-
-Assèchement bâtiment	6'000.-
-Nettoyage	11'000.-
-Détection incendie	12'000.-
-Jardinage	20'000.-
-Circulation et parking	119'080.-
-Taxes de raccordements	40'000.-
-Frais d'héliographie	10'800.-
-Bouquet de chantier	5'500.-
-Panneaux publicitaires	8'000.-
-Mandataires globaux	688'698.-
Architecte	
Direction des travaux	
Ingénieurs spécialisés	
Géomètre	
-Divers & Imprévus	54'500.-

Total coûts de construction hors taxes

Fr. 5'281'368.-

4. Financement

Coût total construction :	Fr.	6'000'000.-
Participation ECA	Fr.	1'500'000.-

Solde à financer	Fr.	4'500'000.-
-------------------------	------------	--------------------

Part de financement scolaire ASIYE pour la salle de gym VD1 40% des frais financiers et 40% des frais d'exploitation :

- Intérêt 2% de Fr. 2'000'000.-	Fr.	40'000.-
- Amortissement 2% de Fr. 2'000'000.-	Fr.	40'000.-
- Frais d'exploitation salle de gym VD1	Fr.	32'000.-
-Total des charges pour l'ASIYE	Fr.	112'000.-

Part de financement commune de Pomy :

- Solde à financer	Fr.	2'500'000.-
- Fonds de réserve bâtiments administratifs	Fr.	700'000.-
- Solde financement Pomy	Fr.	1'800'000.-
- Intérêts 2%	Fr.	36'000.-
- Amortissement 2%	Fr.	36'000.-
- Frais d'exploitation salle et commerce	Fr.	48'000.-
-Total charges Pomy	Fr.	120'000.-

Financement Pomy jusqu'en 2018 :

- Locations local commercial	Fr.	24'000.-
- Locations diverses salle réception et cuisine	Fr.	10'000.-
- Location toit solaire	Fr.	2'000.-
- Impôt libéré par la taxe d'épuration	Fr.	60'000.-
- Solde financement par l'impôt	Fr.	24'000.-
- Total	Fr.	120'000.-

Le montant de Fr. 24'000.- est légèrement supérieur à la moyenne du coût des 2 dernières années de notre ancienne salle.

Financement Pomy dès 2019 :

- Locations local commercial	Fr.	24'000.-
- Locations diverses salle réception et cuisine	Fr.	10'000.-
- Location toit solaire	Fr.	2'000.-
- DDP Longemale	Fr.	84'000.-
- Total	Fr.	120'000.-

Conclusions

En conclusion, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil général

Vu le préavis n° 2015-05, après avoir ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

Article 1. D'accepter le projet de construction d'une salle polyvalente.

Article 2. D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 4'500'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix.

Adopté en séance de Municipalité du 7 septembre 2015

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis

